

L'éducation, elle aussi, peut être une alternative viable à l'enfermement. Non pas l'éducation morale (qui consisterait à inculquer un certains nombres de valeurs moralisatrices), mais l'éducation « pratique et concrète » qui viserait à faire prendre conscience au déviant du caractère nuisible de son acte pour la société comme pour lui-même. Par exemple, dans les années 1980, une association de 2000 citoyens a quasiment vidé un quartier de jeunes de la Maison d'arrêt de Turin en leur permettant d'apprendre des activités qui les ont réinsérés dans la vie sociale.

Autre exemple, la ferme de Laplanche, à Champoly (entre Saint-Étienne et Le Puy) a reçu – entre 1980 et 2000 - des jeunes qui venaient travailler avec des éducateurs au lieu de faire de la prison. Sur plusieurs centaines de mineurs, la récidive est passée de 50 à 22 %.

Quelque soit les réponses, les anarchistes auront toujours soin que celles-ci ne prennent pas la forme d'un enfermement, acte destructeur, annihilant toute liberté individuelle et, qui plus est, n'offrant presque aucune garantie de non-récidive. Quelque soit le délit, rien ne saurait justifier l'existence de lieux aussi liberticides et déshumanisants que sont les prisons et les asiles.

Mur par mur, pierre par pierre, nous détruirons toutes les prisons !

Groupe Idées noires Fédération anarchiste

Je souhaite rencontre des militant-e-s de la *Fédération anarchiste*.

Je souhaite recevoir 3 *Monde Libertaire* gratuits.

Nom :

Prénom :

Adresse :



Coupon à renvoyer à : FA, 145 rue Amelot, 75010 PARIS

ABOLISSONS LES PRISONS !

**Construire des prisons pour enrayer la délinquance,
c'est comme construire des cimetières pour enrayer
l'épidémie.**



Fédération anarchiste

Pourquoi vouloir abolir les prisons ? Pour nous, anarchistes, ce n'est pas qu'une question de principe. C'est une question d'humanité. Comment peut-on prétendre réparer les préjudices subis ou faire comprendre à un individu qu'il a commis un délit, en l'enfermant et en le brisant ? Car la prison n'est pas qu'une privation de liberté mais bel et bien une broyeuse de vie.

En France, au 1er juin 2009, il y avait 50 807 places dans les prisons pour 63 277 détenu-e-s (dont 26 % de prévenu-e-s, 3,7% de femmes et 1,2% de mineurs). Certains établissements atteignent des taux de surpopulation de 200%.

Etant donné l'évolution sur ces dernières années, le problème de la prison n'est pas prêt de disparaître. De 1975 à 1995 la population carcérale a doublée. Cette surpopulation engendre de graves problèmes de conditions de vie des détenu-e-s : de 3 à 4 personnes vivent dans 9 m², sans même avoir de sanitaires intimes. Cette promiscuité engendre des tensions, des viols et peut pousser certains détenu-e-s à se suicider. En 2008, 115 personnes ont mis fin à leurs jours dans les prisons françaises. Actuellement, on recense au moins 3 tentatives de suicides par jour (soit 90 par mois) et un suicide effectif tous les 3 jours.

De graves problèmes de santé existent également en prisons, les détenu-e-s n'ayant droit qu'à très peu de visites médicales et étant bien souvent considérés comme des simulateurs.

Mais la prison ne détruit pas seulement les détenu-e-s. La famille et les proches en souffrent autant. Les parloirs où les familles, les femmes, les maris, les enfants, les proches viennent rendre visite au détenu-e-s sont souvent des endroits terriblement insalubres : délabrés, souvent mal éclairés, parfois même situés au sous-sol (c'est le cas dans la prison de Fresnes) et, bien sûr, sans aucune intimité (au moins un maton reste à écouter et à regarder). Bien souvent le prisonnier est embastillé loin de chez lui obligeant ses proches à faire plusieurs kilomètres pour venir le visiter, subissant ainsi la fatigue en plus de l'humiliation.

L'échec de la prison n'est plus à prouver, elle n'est là que pour briser l'être humain qui y entre sans espoir d'en sortir indemne et de pouvoir se réinsérer dans la société. Si certains ont parfois « la chance de travailler » pendant leur peine, ils sont généralement sous-payés et ont peu de chance de profiter de leurs expériences pour s'en servir une fois libérés. Un manque flagrant de travailleurs sociaux et de formation dans les prisons, rejette les ex-prisonniers dehors sans rien en main.

Rien n'est prévu, pendant la détention, pour, qu'une fois en liberté, les ex-détenus puissent trouver un travail et un logement. Le taux de récidive est d'environ 75% pour les courtes et moyennes peines. La prison a fait son temps, qu'elle crève !

Partant de ce constat, la société anarchiste – fondée sur le respect de la liberté individuelle - ne saurait concevoir en son sein une institution d'enfermement. Dépourvue d'Etat et de lois, quelles réponses la société anarchiste propose t-elle à la gestion de la déviance ?

D'abord, il est évident, que la suppression des inégalités économiques et sociale et l'abolition de l'Etat et de toute forme de gouvernement et de coercition mettraient fin à de nombreux délits liés à la pauvreté (les délits d'ordre économiques) ou à la révolte contre l'oppression et l'injustice. Néanmoins, on ne peut nier l'existence de déviances. Chaque société – aussi anarchiste soit-elle ! – a sa part de crimes passionnels ou pathologiques. Alors comment traiter et gérer la déviance dans une société sans prisons et sans asiles ?

Pour les anarchistes, le traitement du déviant ne doit pas se faire sous l'égide d'un cadre moral ou juridique. Il ne s'agit pas de venger la société, mais bien de réparer les dommages commis par ce déviant et de donner à la société les moyens de s'en défendre. Dès lors, les réponses de la société anarchiste aux actes de déviance ne reposent pas sur un corpus de lois, mais sur le cas par cas, sur le moment, en fonction des circonstances. De même, elle n'est pas l'apanage de quelques uns – qui seraient professionnels en la matière – mais de la collectivité dans son ensemble.

Le traitement du déviant par la psychologie peut être une des réponses si, toutefois, il ne s'exprime par à travers l'enfermement physique ou psychique.

Les travaux d'intérêt, en réparation aux dommages faits à la collectivité (travaux d'intérêt généraux) ou à l'individu (travaux d'intérêt à la victime), sont aussi une autre alternative à l'enfermement, pourvu qu'ils soient réalisés décemment et sans aucune forme d'exploitation.

Selon les actes de déviance et les circonstances dans lesquels ils ont eu lieu, la réconciliation entre les déviants et les victimes peut aussi être une forme de réponse, qu'elle qu'en soit ses termes (indemnisation, pardon, etc.)